

## **AVIS AUX SOCIETES**

### **Art.43 du règlement sportif national**

Le document, dégageant les sociétés des responsabilités prévues à l'art. 43 du RSN, se trouve sous la rubrique « INFO » – « FORMULAIRES & DOCUMENTS » - « BORDEREAU D'EXPEDITION ET ATTESTATION POUR SOCIETES » - « BOREDEREAU D'EXPEDITION POUR LES SOCIETES COLOMBOPHILES 2021 ».